# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 1er NOVEMBRE 1876. — 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.


NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 1er NOVEMBRE.

### VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par O. Valeton, à l'Importer Warehouse, rue Peters, entre Conti et St Louis, vin en barriques.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 22 de la rue des Magasins — marchandises sèches, lingerie, "notions," broderies, manteaux, couvertures, coutellerie, &c.

### SPECTACLES.

Mercredi, 1 novembre 1876.

ACADÉMIE—A midi et le soir, Les deux Orphelines.

## Appel aux travailleurs.

Dans la campagne électorale actuelle il ne s'agit plus de droits politiques, il s'agit simplement d'un changement de gouvernement ou mieux encore d'un changement de régime. Le programme des démocrates-conservateurs acceptant les amendements constitutionnels et tous les droits conférés par eux aux nouveaux électeurs, ceux qui étaient républicains pour défendre ces droits, n'ont plus de raison de principe pour rester attachés à ce parti et ils sont désormais libres de choisir entre celle des deux organisations politiques qui leur offre le plus de garanties pour la réforme des abus et pour la restauration de l'honnêteté dans l'administration des affaires publiques.

Or, le passé du régime radical s'élève contre lui pour le flétrir et le condamner. Ce régime a coûté en moins de neuf années plus de 150 millions de pertes directes et indirectes au peuple de la Louisiane. Chaque électeur peut faire la comparaison de la situation actuelle avec la situation en 1868; il n'est pas besoin d'avoir d'instruction pour savoir que cette période a été caractérisée par de nombreux désastres commerciaux, assez de magasins vides sont là pour l'attester, que les loyers ont baissé des trois quarts et que la valeur des propriétés foncières a diminué dans la même proportion.

L'évidence ne se démontre pas; elle se constate. Mais nous tenons à appeler l'attention des travailleurs, sans distinction de race ou de parti, sur les conséquences qu'a entraînées pour eux ce régime radical que les travailleurs de couleur ont presque tous contribué à édifier et pour le maintien duquel les exploiteurs radicaux comptent encore obtenir leurs votes.

Ils verront à quoi les exposerait la continuation de ce régime.

Pendant que la bande arrivée avec Warmoth au pouvoir en 1868, se ruait sur le trésor de l'État et le trésor municipal et, après en avoir gaspillé les ressources, avoir quadruplé les taxes d'État et avoir doublé celles de la ville, créait des dettes par dizaines de millions et tarissait jusqu'aux sources même du crédit public, que se passait-il dans le corps social en Louisiane?

Les fortunes particulières ébranlées par cette démolition de la fortune publique, par la destruction du crédit et de la confiance et par les exactions provenant des taxes et des monopoles, s'effondraient les unes après les autres et les faillites se comptaient par centaines chaque année.

Mais en même temps que les commerçants ruinés suspendaient leurs paiements, que les propriétaires voyaient leurs revenus diminuer ou être absorbés par l'impôt, les travailleurs des campagnes voyaient diminuer leurs salaires et ceux des villes voyaient les ateliers se fermer ou rester à moitié vides.

A la misère des habits noirs correspondait celle des vestes. Toutes les industries qu'alimente habituellement la propriété foncière, chômaient presque complètement. La consommation se restreignant, tous ceux qui constituent les rouages du mécanisme social s'en ressentaient et souffraient.

Le journalier qui pouvait demander, il y a huit ans, pour sa journée de travail, de deux à trois piastres, est heureux d'obtenir aujourd'hui de 75 cents à une piastre et demie.

Dans les corps d'état où les salaires ou la façon n'ont pas baissé d'une manière sensible, le chômage a été effrayant. Or, cent journées de chômage dans une année représentent pour le travailleur une somme de privations pour lui et sa famille. Ceux qui n'ont pas payé directement leur part des impôts prélevés par le régime radical, ont donc, sous forme de travail perdu, supporté plus que leur proportion légitime dans les charges générales créées par le radicalisme.

Gagner cent piastres de plus ou de moins dans une année, n'est-ce pas une affaire aussi grave et aussi importante pour un ouvrier que ce l'est pour un propriétaire de payer cent piastres d'impôts de plus ou de moins? Eh bien! depuis huit ans, il n'est pas en ville un travailleur qui n'ait perdu, par la conséquence de la gêne résultant du régime radical, plus de cent piastres par an. Un grand nombre ont perdu bien davantage.

Veulent-ils continuer à souffrir et à être misérables pendant quatre années de plus, pour permettre à une nouvelle bande affamée de radicaux de se gorger comme les deux précédentes aux dépens de toute la population? C'est là ce qu'ils doivent décider.

Si les radicaux triomphent à l'élection, il n'est pas douteux que les choses ne feront qu'empirer. Les capitaux émigreront ou se cacheront, les valeurs continueront à être dépréciées et la propriété ne pourra se relever. Il sera impossible que la confiance renaisse, et sans confiance nous ne verrons jamais la prospérité revenir.

Il n'est pas un homme d'affaires, pas un commerçant, pas un industriel, pas un homme éclairé qui ne soit convaincu de l'effet magique qu'aurait pour la reprise des transactions, l'élection de Nicholls et le rétablissement d'un gouvernement basé sur la légalité et l'honnêteté. Cette reprise d'affaires vaudrait pour les travailleurs une augmentation immédiate de revenu et ils en tireraient profit encore plus promptement que ceux qui, ayant été ruinés, auront besoin de plusieurs années d'ordre et de stabilité pour refaire leur fortune par le commerce ou l'industrie.

Avec Packard, nous avons en perspective un accroissement de misère et la continuation de la décadence de notre ville; avec Nicholls nous avons l'espoir fondé d'une résurrection qui fera couler à nouveau toutes les sources de la vie sociale.

Si les travailleurs se rendent bien compte des conséquences qu'aura, dans un sens ou dans l'autre, l'élection du 7 novembre, ils n'hésiteront pas à voter avec les démocrates-conservateurs, car leur intérêt est identiquement le même. Le revenu du travail ne pourra que diminuer encore avec le maintien d'un régime qui empêche les affaires en chassant le capital et en écrasant la propriété.

Le travailleur de couleur qui donnera son vote aux radicaux pourra se dire qu'il leur fera cadeau de cent piastres du salaire qu'il eût pu gagner en 1877, c'est-à-dire qu'il leur sacrifiera son bien être et celui de sa famille, sans aucune chance de retirer de ce sacrifice le moindre avantage politique ni matériel, même éventuel.

SOCIÉTÉ DES FRANCS-AMIS.—Il sera célébré aujourd'hui, 1er novembre, dans la salle de réunion de cette Société, rue St-Jean-Baptiste, une cérémonie funèbre à la mémoire des frères décédés. Il y aura en même temps une quête pour une bonne œuvre.—Voir l'annonce.

UNE TROUVAILLE.—Il faudrait aller bien loin pour trouver des meubles à meilleur marché que ceux que vous pouvez voir dans le magasin de M. Hubbard, au coin des rues Perdido et Remparts. Le stock en est immense et vous aurez l'avantage de choisir et aussi de marchander avec l'espoir de le faire avec succès car M. Hubbard tient à satisfaire même les acheteurs les plus difficiles.

## Louisiane.

Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas*:

—M. Henry L. Garland, notre candidat pour le Sénat, qui arrive d'une tournée dans la Calcasieu et à Cameron rapporte des nouvelles des plus favorables quant aux candidats de la démocratie. Calcasieu donnera probablement 1000 à 1200 voix de majorité à notre ticket, y compris le sénateur, ça va sans dire. Cameron, qui n'a que 500 à 600 votants, donnera également à notre ticket et à M. Garland, environ 300 voix de majorité.

Quand on nous dit que M. Anderson obtiendra 500 voix à Calcasieu et 300 à Cameron, c'est tout simplement une bourde; et quand ses partisans se vantent que M. Anderson aura 1500 voix de majorité à St. Landry, nous sommes enclin à croire que ce sera l'inverse, et M. Garland pourrait bien, lui, obtenir 1500 voix de majorité dans la paroisse.

Lafayette ne manquera pas non plus de donner à M. Garland une majorité qui ne sera guère au-dessous de 400.

Tilden et Hendricks, et Nicholls et Wiltz obtiendront assurément dans les quatre paroisses de notre District sénatorial, 3500 à 4000 voix de majorité.

On nous écrit de St. Jean Baptiste:

Le meeting démocrate à St. Jean Baptiste qui a eu lieu Dimanche 29 octobre sous les chênes, dans la cour de Mr Jean Marie Autrement a été un grand succès.

Messieurs B. F. Jonas, Julien Michel et Craig de la Nouvelle-Orléans, ont harangué l'assemblée, et les arguments serrés de Mr Jonas ont convaincu bon nombre de nos amis de couleur, qui sous la pression des paroles de Dumas, pendant que les orateurs parlaient, semblaient ne pas trop vouloir croire que la vérité leur était dite.

Mr Craig (c) parla longuement de la nécessité de l'union et de l'entente entre les deux races et prouva que l'intérêt de tous était avec le parti démocrate qui avait arboré la réforme comme son ordre du jour.

Mr Julien Michel, en anglais d'abord et en français après, attaqua un à un, les abus des radicaux dans la paroisse, prouva leurs méfaits et en finissant son discours en français reçut le compliment spontané de "hurrah for Nicholls and Wiltz and three cheers for Mr Michel."

Nous apprenons avec plaisir que dimanche prochain deux clubs des paroisses St-Jean-Baptiste et St-Jacques auront un mass meeting à un point limitrophe des deux paroisses; des orateurs éminents ont été engagés pour l'occasion et les dames du voisinage ont promis de prêter leur gracieux concours à la circonstance.

Ellis a terrassé Dibble à St-Jacques—et tout marche bien dans ce rayon, jusqu'à présent concédé aux républicains.

Le noir semble avoir enfin compris la position, et les dissensions intestines du parti dominant, aideront considérablement notre cause.

Tout à vous. CADIEN.

LES EXPOSANTS FRANÇAIS A PHILADELPHIE.—Nous trouvons dans le *Journal du Hâvre* du 16 la nouvelle suivante qui vient à l'appui de ce que nous avons dit:

Vingt gardiens de la paix de Paris, commandés par un brigadier, viennent de partir pour le Hâvre.

Ces forces policières seront expédiées à New-York par le plus prochain paquebot, et de là à Philadelphie. La mesure est grave; mais elle a été nécessitée, assure-t-on, par les réclamations incessantes de nos exposants à Philadelphie, qui se plaignent que des vols nombreux sont commis à leur préjudice, et qu'ils redoutent encore plus le vol que l'incendie.

—On se souvient qu'un négociant, établi à Cuba, depuis bon nombre d'années, M. Reygondeau, a été, il y a quelque dix-huit mois, mis à mort par des soldats espagnols. On sait que le gouvernement français, qui avait été informé de ce meurtre, engagea immédiatement des négociations. Nous apprenons que, grâce à la persévérance de M. de Chaudordy, notre ambassadeur, et de M. de Conclaux, qui fait les fonctions de chargé d'affaires, à Madrid, les officiers commandant le détachement auquel appartenaient les hommes qui ont fusillé M. Reygondeau ont été mis en disponibilité, et qu'une indemnité de fr. 400,000 va être payée à la famille de la victime de ce sauvage attentat.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.—Nous apprenons, dit le *Journal du Hâvre*, que la compagnie générale transatlantique, qui avait manifesté l'intention de continuer ses départs hebdomadaires du Havre sur New York, pendant l'hiver, va, au contraire, les supprimer à partir du 1er novembre.

Après cette époque, ses steamers ne partiront donc plus que tous les quinze jours, le samedi, comme les autres années.

NOUVELLES EUROPÉENNES.—Nous empruntons les dépêches suivantes aux journaux français du 16 octobre; on y verra qu'on croyait à Berlin à une guerre prochaine.

Paris, 15 octobre.

Hier, à une heure, les ministres se sont réunis en conseil, à l'Elysée, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

Nous croyons savoir que le conseil a reçu de M. le duc Decazes des communications importantes relativement à la question d'Orient, communications qui tendent toutes à faire prévoir une solution pacifique.

M. de Marcère, si nous sommes bien informés, aurait fourni au conseil des renseignements très intéressants sur l'élection des municipalités qui a eu lieu dimanche dernier dans trente-trois mille communes de France. Il résulterait de ces renseignements, quoi qu'en disent les feuilles bonapartistes, que l'immense majorité des maires réélus ou des maires nouvellement nommés appartient au parti constitutionnel et républicain.

On nous a aussi assuré—mais nous donnons cette nouvelle sous réserves—que M. le ministre de l'intérieur a fait part à ses collègues du projet de circulaire qu'il se propose à adresser aux préfets, au sujet de l'attitude que le gouvernement est en droit d'attendre des nouveaux maires.

A l'unanimité des membres présents, l'idée d'un Message présidentiel pour la réouverture des Chambres a été écartée.

—Dans le conseil de jeudi dernier, l'un des membres du cabinet ayant vivement blâmé le séjour prolongé à Paris du général Le Flô, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, M. le ministre des affaires étrangères l'a invité à regagner son poste.

M. Le Flô a pris congé, hier, du Président de la République, et quittera Paris, demain matin.

—L'*Estafette* publie, de son côté, les dépêches que voici:

"Berlin, 15 octobre, 9 h. 10.

"Des informations, puisées aux meilleures sources, font considérer la guerre comme prochaine.

"Ici même, à Berlin, on dit que les hostilités commenceront à la fin de ce mois; mais, dans les cercles bien informés, on ne pense pas que la guerre soit déclarée avant les premiers jours de décembre.

"L'opinion générale est qu'au début, la guerre sera localisée entre la Russie et la Turquie.

"Le bruit de l'abdication du czar prend, de plus en plus, consistance, et l'on va même jusqu'à fixer au 25 novembre, jour de la sainte Catherine, la date, sinon de cette abdication, du moins de décisions graves prises par le czar.

"Berlin, 15 octobre, 10 h. 20.

"Le baron d'Oubril, ambassadeur de Russie à Berlin, interrogé sur la portée du bruit de l'abdication du czar, a déclaré à plusieurs diplomates qu'il n'a aucune connaissance d'un pareil projet.

"On considère, dans les cercles diplomatiques de Berlin, ce démenti trop faible pour ôter toute créance au bruit répandu avec tant de persistance dans toutes les capitales de l'Europe."

INONDATION EN FRANCE.—Limoges, 15 octobre, soir.—La Vienne a débordé: l'inondation a fait de grands ravages. A Cousac-Bonneval, plusieurs chaussées d'étang ont été emportées. Les usines ont beaucoup souffert. Le pont de la route départementale est emporté. A Saint-Junien, cinq femmes ont été surprises par l'inondation: deux ont pu être retirées, trois restent cernées par les eaux dans un îlot de la Vienne. A Saint-Léonard, deux ponts de chemins vicinaux ont été emportés. Les usines du Tard ont subi de grandes pertes.

VINS, COGNAC, LIQUEURS, CONSERVES.—Nous appelons l'attention des consommateurs sur la grande annonce que la maison Bercier et De Smet, rue Vieille-Levée No 42, publie aujourd'hui dans l'*Abeille*. Cette maison d'importation a reçu plusieurs fortes consignations de vins rouges, de vins fins, de vins de Bourgogne, du Pommard, du Chambertin, Chablis, Clos Vougeot, du Champagne Roederer, du "Dry Dizy" champagne à la mode, si estimé en France et en Angleterre; Eau-de-vie de Cognac Rochelle, Cognac Brandy, huile d'olive, vinaigre de vin blanc, Elixir et liqueur de la Grande Chartreuse, et quantité de conserves et fruits à l'eau-de-vie. Nous recommandons tous ces produits aux connaisseurs qui en seront certainement satisfaits et qui peuvent les acheter de confiance.

VINS.—La maison A. Rocheraux & Co. reçoit par la barque Phare, de Bordeaux, des vins rouge et blanc. Voir l'annonce.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

### LA TOUSSAINT.

Aujourd'hui, 1er novembre, la Toussaint; demain, 2 novembre, la fête des Morts. On demande encore et probablement on demandera toujours comment il se fait qu'on visite les cimetières le 1er novembre et que la fête des Morts semble absorber et absorbe en effet celle des Saints? La raison en est simple pour ce qui ne concerne que le spectacle même de ces fêtes. Personne ne fait de préparatifs pour célébrer la première, mais on en fait beaucoup pour célébrer la seconde. Il faut donc commencer la veille pour être en état de figurer le lendemain. Il faut même commencer plus tôt. Il y a des tombes dont la décoration est difficile, c'est à dire coûteuse, si l'on veut qu'elle soit en rapport avec la beauté et l'élégance des monuments. Il n'en est pas ainsi dans tous les pays, mais à la Nlle-Orléans le culte des morts est chose capitale et l'on s'y prend de bonne heure pour pouvoir faire les choses comme il faut et être tout à fait prêt le 2 novembre. Une belle tombe à décorer demande des soins particuliers; il faut la nettoyer, la blanchir; il faut en peindre les grilles. Les marbres pas plus que les fers ne s'entretiennent tout seuls; ils exigent beaucoup de soins ou, sous un climat comme le nôtre, ils se détériorent promptement.

Mais le nettoiement n'est pas tout; quand on a restauré les parois et les entourages, il faut penser aux ornements. Ces ornements consistent principalement en fleurs et ce sont les plus rares qu'on recherche. On se livre à beaucoup de démarches pour cela. Quand on les a trouvées, non sans peine, il s'agit de savoir comment elles seront exposées et disposées de manière à présenter aux regards des visiteurs les charmes de la nature riante et non les tristesses de la nature en deuil; car il ne faut pas oublier, bien qu'on soit au cimetière, qu'il s'agit d'une fête, et de la fête de ceux dont les restes y ont été ensevelis. Les fleurs ne forment donc pas toute la décoration; il faut des vases pour les contenir. Or, ces vases ne sont pas une petite affaire. Ils doivent être en rapport avec l'éclat des plantes et l'opulence des tombes, tout devant être en harmonie et arrangé avec goût.

On voit par là que, pour que tout préparatif d'exhibition soit achevé le 2 novembre au matin, il faut y travailler au moins un jour d'avance, ce qui fait presque totalement oublier la fête des Saints. Mais elle n'est pas oubliée par l'église qui célèbre les deux fêtes d'une manière bien distincte. Il y a grande messe pour les Saints le 1er novembre et une messe funèbre pour tous les morts le lendemain. Pour le public les deux jours de fête se confondent et sont deux jours de visite aux cimetières. Les visiteurs s'y portent le premier jour tout aussi bien que le second et même avec plus d'empressement, parce qu'ils savent qu'ils y trouveront un spectacle des plus extraordinaires, un véritable mélange de vie et de mort, mis en relief par les inscriptions sur les tombes, le silence sépulchral des lieux, la présence des fleurs et de la verdure, et le mouvement des décorateurs. Au moins là, il n'y a pas de discours. Faut-il donc pour y échapper se réfugier au milieu des tombeaux?

Ces explications nous paraissent sensées. On a dit aussi pour expliquer la confusion des deux jours que les morts portaient des noms de Saints. Cela est vrai, mais cette interprétation patronimique nous semble forcée. Porter un nom de saint, ce n'est pas être saint soi-même. On a vu les plus grands criminels porter les noms des plus grands Saints. Les Saints sont tous au ciel, et l'on nous a enseigné que les pécheurs endurcis, mourant dans l'impénitence finale, n'y vont pas.

Nous ne soutiendrons pas de thèse à ce sujet, mais nous dirons que le dogme est bon, moral, civilisateur, utile au bien être de l'humanité entière, et respectable à tous ces titres et qui ont une valeur incontestable. Il est vrai que le dogme est contraire, en beaucoup de cas, à la décoration des tombes, car pourquoi faire à la mémoire d'un coquin le même honneur qu'à la mémoire d'un honnête homme? A coup sûr, les saints ne doivent pas s'en réjouir, et l'on peut présumer qu'ils ne feront pas beaucoup d'efforts pour faire entrer dans la béatitude céleste, les ressuscités qui, en ce monde, ont porté leurs noms et ne s'en sont pas montrés dignes.

Il est vrai qu'au-dessus des saints mêmes et au-dessus de tout, plane la miséricorde infinie de Dieu, et c'est là le sentiment qui fait orner les cimetières et les faire visiter. Ce sentiment est noble; il est même d'une loyauté sublime. On pardonne tout à la mort. On peut bien en écrivant l'histoire dire, pour être vrai, car l'histoire ne doit pas mentir: Ce Sardanapale, ce Caligula, ce Néron et bien d'autres dans les temps modernes comme dans les temps anciens, mais dans un cimetière ces mots sont interdits: On ne peut pas dire: cet homme fut un coquin, un voleur, un Mandrin ou un Cartouche. Pourquoi? Parce qu'il n'est pas là pour vous répondre et se défendre. Vous pouvez l'invectiver et le qualifier, de son vivant, selon ses mérites, mais vous ne le pouvez plus dès qu'il a cessé de vivre et que vous visitez sa tombe.

La nature elle-même s'y oppose. Vous le voyez, il y a autour de son mausolée autant de fleurs fraîches et odoriférantes, autant d'arbustes verts et de plantes vivaces qu'au pied des autres monuments, ce qui veut dire que la mort est une absolution générale pour le monde où nous sommes et qu'elle règle et solde tous les comptes avec les vivants. Si donc vous voulez transmettre vos impressions à la postérité, écrivez l'histoire et n'allez pas au cimetière pour ne pas être arrêté ou gêné par des considérations d'un ordre aussi noble que celles-ci et qui commandent le respect envers les morts.

Le culte des morts est par lui-même une preuve de la civilisation d'une société et tant qu'elle le conserve il ne faut pas désespérer d'elle. Ce culte porte à la charité. On ne peut avoir de l'indulgence pour les morts sans éprouver en même temps un sentiment de bienfaisance pour les vivants qui sont dans le besoin et qui souffrent. On se dit: les morts eux-mêmes s'ils revenaient à la vie nous conseilleraient la charité, première vertu que Jésus Christ a prêchée aux hommes, charité universelle qui consiste à secourir, à rendre justice et à pardonner. Soyons donc charitables.

Nous voyons que nos sociétés de bienfaisance n'oublient pas ce devoir, car depuis plusieurs jours déjà nous annonçons que les sociétés Portugaise, Espagnole, Française et Italienne, feront des quêtes au pied de leurs tombes dans divers cimetières de la ville. Ces sociétés préviennent les visiteurs qu'il y a souffrance et détresse dans les maisons d'asile pour les orphelins, pour les orphelins entre autres du troisième district et que ces maisons éprouvent un pressant besoin d'assistance. Nous joignons nos instances à celles des Sociétés de bienfaisance. Le ciel favorisera ces quêtes. Une magnifique journée d'automne est probablement assurée, à en juger par la pureté de l'atmosphère. Il y aura beaucoup de visiteurs aux cimetières. Espérons que nous pourrons dire bientôt qu'il y a eu beaucoup d'offrandes.

### Quêtes pour les Orphelins.

Nous rappelons aux personnes qui se proposent de visiter les cimetières, que plusieurs quêtes y seront faites au profit de l'Asile des Orphelins de Ste-Marie du troisième district. Quatre sociétés de bienfaisance ont prêté spontanément leur concours à cette bonne œuvre, œuvre de charité véritable, car l'Asile de Ste-Marie a un pressant besoin de secours.

Trois quêtes seront faites à l'ancien cimetière St. Louis No 1, rue du Bassin, par les sociétés Portugaise, Française et Italienne, et l'Union Espagnole, présidée V. Piangella, s'est chargée de recevoir les offrandes au cimetière St. Louis No 2, entre Robertson, Claiborne, Conti et St. Louis. Notre respectable et vieil ami, M. J. Vicosa sera présent. M. Vicosa dont la bonne volonté et le zèle n'ont jamais fait défaut en pareille circonstance et qui veut prouver une fois de plus que la charité est de tout âge, de tout pays et de toutes nationalités.

### Les affaires de banque le jour de l'élection.

Les Banques n'ayant pas le pouvoir de fermer le jour de l'élection, le comité qui administre le comptoir d'échange fait publier un avis par lequel les personnes ayant des obligations dues le 7 sont invitées à les faire payer la veille. Toutes les personnes ayant affaire aux banques sont invitées à traiter le moins d'affaires possible le jour de l'élection afin de permettre aux administrateurs et employés d'aller voter.

### Fermeture de bureaux.

Les bureaux de la Douane, à ce port, seront fermés aujourd'hui à midi, à cause de la Toussaint.

### Les plugs.

Mr Bertoli, administrateur des waterworks, avait recommandé aux officiers de police de fermer les waterworks la nuit et de les laisser ouverts toute la journée. Les officiers du second précinct ont rapporté que les water plugs ci-après désignés ne [illegible]

[illegible]

### Procès d'affaires à la Cour du commissaire Southworth.

Cette cour a été fort occupée hier matin. Il s'y trouvait une foule de citoyens contre lesquels le parti républicain a exploité la circulaire des machines à coudre. Tous naturellement désiraient être entendus sans délai. Pour faciliter l'expédition des affaires, le commissaire a ouvert sa cour à 8 heures du matin et quelques minutes, et les causes ont été entendues aussi rapidement que possible.

Vers les 11 heures et demie, la cour avait déjà disposé de 40 affaires en faveur des défendeurs qui tous ont été déchargés. La plupart venaient du 9e ward et des sections du 12e, 14e, 15e et 17e.

Un arrangement a été pris par lequel toutes les affaires sont entendues aussitôt que les défendeurs se présentent, avec ou sans mandat. La liste montre le nom, la résidence et le caractère de l'accusation et, sur la charge telle qu'elle se trouve enrôlée, le défendeur est entendu. Cela facilite les affaires grandement et donne beaucoup de satisfaction à toutes les parties qui ne sont pas obligées de venir deux fois.

Les républicains continuent à présenter des affidavits. Lundi soir, ils en ont fait enregistrer 1100 de plus. Un nombre additionnel de clercs a été mis à l'œuvre dans l'ancien bureau du commissaire. Ces clercs sont occupés à enregistrer ces affidavits par ordre alphabétique. [illegible] des affidavits déposés par les républicains contre les démocrates s'élevait, hier à midi, à près de 1000.

### Ordre d'affaires devant le juge Southworth.

Cour du Commissaire des États-Unis, District de la Louisiane. Nlle-Orléans, 30 octobre 1876.

Les personnes accusées d'enregistrement frauduleux peuvent paraître en cour volontairement et quand les témoignages produits seront concluants et satisfaisants pour la Cour, l'affaire sera entendue et la décision prononcée. Quand les témoignages ne seront pas concluants ou que l'intérêt de la justice indiquera la nécessité d'une audition prochaine, l'affaire sera fixée à court délai.

Un régistre sera tenu de toutes les personnes comparaissant volontairement, ou sans avoir reçu de mandats d'arrêt, et ce régistre contiendra la date, le numéro de l'affaire et le nom des parties; et dans les affaires qui pourront être remises à un jour ou à une heure, une copie en sera transmise journellement au marshal des E.-U. avec la requête que dans les cas qui auront été décidés, les mandats soient immédiatement rendus à la cour; et dans les affaires qui pourront être remises à un jour ou à une heure, les mandats seront rendus avant le temps ou au temps fixé pour l'interrogatoire. Les deux parties sont invitées à être accompagnées de leurs avocats afin que l'instruction soit plus expéditive. La cour annoncera quotidiennement le jour et l'heure où les affaires de chaque ward seront entendues.

JNO. P. SOUTHWORTH, Commissaire de la Cour de Circuit.

### VOTANTS ENREGISTRÉS.

Nombre total d'électeurs dans la paroisse d'Orléans.

Le gouv. Hahn a fait faire un sommaire des noms enregistrés dans tous les bureaux et le nombre s'élève à 57,000 et quelques centaines. D'après les calculs qu'on peut faire maintenant, le nombre qui sera biffé des rôles pour cause de décès, de changements de résidences, et de déménagements d'un ward à un autre, sera d'environ 7000, ce qui laisse une liste révisée de 50,000 votants enregistrés.

### Affaire de cautionnement.

A la Cour Supérieure Criminelle, le fameux procès Halpin a eu comme une résurrection dans l'affaire de l'État de la Louisiane contre C. N. Wilson, accusé de parjure comme témoin dans ce procès et accusé aussi d'avoir fabriqué un certificat de mariage entre P. Halpin et Ann Dalton. On présentait un rule forçant le shérif à dire les raisons pour lesquelles il n'accepterait pas une garantie de $3300 en faveur de Wilson qui serait libéré pour le moment.

On a entendu nombre de témoignages, Mme Kempfer déclarant qu'elle est en possession d'une propriété non hypothéquée valant $1600, et assurant que la garantie qu'elle avait donnée pour un nommé Kinch Malone était expirée. Le juge Shaw a dit qu'il aviserait.

### Poursuite au criminel.

Le Grand Juri a trouvé matière à poursuivre dans l'affaire de l'État contre Alexander Jones ou John Alexander accusé d'avoir tué A. Maguel, à cinq milles au-dessous de la maison de cour d'Alger, dans le raccourci le 16 juillet.

### L'homme à la gorge coupée.

L'homme qui avait été trouvé traversant la rue des Remparts, au coin de la rue du Canal, lundi soir, avec sa gorge coupée, a été visité à l'hôpital de Charité mardi matin, par un rapporteur de la presse, qui en a obtenu les détails suivants: Il est natif de France et il se trouvait ici depuis 15 jours seulement. Il passait dans la rue Dauphine lundi soir, quand il fut attaqué par deux nègres qui l'accompagnèrent, lui coupèrent la gorge et le dépouillèrent de tout ce qu'il avait sur lui. Il s'appelle Jean Brocher, autant qu'il a été possible de le comprendre, car il parle difficilement et il ne parlerait pas du tout si sa blessure n'eût été cousue par le Dr. Shuppert. On considère maintenant qu'il pourra se remettre.

### Mort par la strangulation.

Lundi sur les 4 heures, un Allemand nommé Jacob Huter, s'est pendu chez lui rue Peters 158. Cet homme travaillait sur la Levée, et depuis la mort de sa femme, il y a deux mois, il négligeait ses affaires et passait la plus grande partie de son temps à boire. Il était revenu lundi dans un état complet d'ivresse, après avoir emprunté le matin 25 cents à la dame qui tenait la maison. Il fut se coucher paisiblement, mais quelques minutes après, on entendit un bruit étrange à l'étage supérieur. On courut et l'on trouva l'homme pendu à la rampe de l'escalier. Il s'était servi d'une corde ayant cinq pieds de long, ce qui fait supposer qu'il s'est étranglé plutôt que pendu car il avait encore son point d'appui sur l'escalier. Jacob Huter avait 38 ou 40 ans et laisse deux enfants, un beau fils âgé de 17 ans et une petite fille âgée de 6 ans.

### CONSEIL DE VILLE.

Réunion hier à midi sous la présidence du maire Leeds.

Affaires financières.

Nombre d'ordonnances allouant de l'argent pour comptes de salaire et autres, pour les mois de juin, juillet, août et septembre, sont finalement adoptées. Ces ordonnances concernent le paiement des employés, les dépenses des divers départements, les cours de police, l'association charitable des pompiers, les asiles d'orphelins, l'éclairage de la ville, etc.... ces diverses allocations s'élèvent à plusieurs centaines de milliers de piastres.

Résolutions.—Les offres de Thomas Pickles, pour éclairer avec de l'huile certaines parties de la ville, sont acceptées et le maire est autorisé à passer un contrat avec l'adjudicataire.

La ville accepte les deux offres de M. Pickles, l'une pour éclairer chaque nuit de l'année au prix de $19 pour chaque lampe, et l'autre pour éclairer chaque nuit de l'année, à l'exception des nuits où il fait clair de lune, à $14.20 pour chaque lampe.

Le contrat sera fait pour deux ans, du 27 novembre 1876, sur la base du plan à $14.20, mais la ville se réserve le droit de mettre à exécution le premier plan, si elle le juge à propos et quand elle le jugera convenable.

Plusieurs pétitions sont lues et référées, après quoi le Conseil s'ajourne.

*TEMPÉRATURE.*—31 Oct. 1876.

Thermomètre de C. Dumaine, opticien

| | Fahrenheit. | Centigrade. |
|---|---|---|
| 6 du matin | 63 | 17 |
| Midi | 80 | 27 |
| 3 P. M. | 80 | 27 |
| 6 P. M. | 73 | 23 |

—Le *Journal des Débats* résume, dans un long article, d'après des correspondances et des renseignements qu'il reçoit de divers côtés, les incidents qui précèdent les dernières [illegible]

[illegible]

NOUVELLES DES VIGNOBLES DE FRANCE.—Les travaux de la vendange se poursuivent [illegible]

[illegible]

On lit dans le Patriote albigeois:

"Les vendanges sont presque terminées [illegible]

[illegible]

COMITÉ EXÉCUTIF DU PARTI DÉMOCRATE-NATIONAL.—Voici la composition de ce comité:

Alabama—Walter L. Bragg. [illegible]

[illegible]

### Entrepôt de Tabac

AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES.

[illegible]

### AVIS.

[illegible]

LA TOUSSAINT.

[illegible]


EN MAGASIN, EN DÉBARQUEMENT ET A LIVRER.

[illegible]

Bercier & De Smet

[illegible]

En débarquement du navire "Phare" de Bordeaux.

[illegible]

U. MARINONI

[illegible]

VIN BLANC.

En débarquement de la barque PHARE, arrivée de Bordeaux.

[illegible]

HEBERT & CIE.,

59 Rue de Chartres

LIVRES D'ÉCOLE.

PAPIER ÉCOLIER,

PAPIER A LETTRES,

REGISTRES.

ABONNEMENTS A TOUS LES JOURNAUX DE MODES.

PAPIERS PEINTS

[illegible]

GRAND DEBALLAGE

ÉTOFFES POUR ROBES.

[illegible]

D. H. HOLMES,

aux Nos 155 de la rue du Canal et 13 RUE BOURBON.

VIN CATALAN.

[illegible]

SMITH BROS & Cie.,

Marchands de Grocerie en Gros et Importateurs.

83, 85, 87 et 89 rue Poydras.

5000 [illegible]

[illegible]

SMITH BROS & CIE.,

83, 85, 87, 89 rue Poydras,

ORANGE DAIRY.

[illegible]

Maison Ste Anne.

[illegible]

J. MANDIN & Cie.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

67 rue Decatur — Nouvelle-Orléans.

GRAND VIN DE CHAMPAGNE

EUGÈNE CLICQUOT

[illegible]

LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."

L'HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE

FAURE & MAILHO,

[illegible]

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE

Importateur de Médicaments Patentés Français.

[illegible]

P. E. SARRAZIN,

279 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital,

[illegible]

Manufacture de Tabac à fumer, priser et chiquer à la vapeur.

[illegible]

FINE WINES, COGNAC, OLIVE OIL

[illegible]

MERCIER & DE SMET, Sole Agents, [illegible]

A. W. MOFFETT & CO.,

Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.

[illegible]

LHOTE & CO.,

CHANTIER de BOIS de VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.

[illegible]

Mr. J. E. GUILLOTTE

[illegible]

Tirage de Loterie de l'État de la Louisiane.

[illegible]

M. MARIGNY,

[illegible]

W. G. LYON & CO.

GROCERS.

[illegible]

Transfert d'établissement.

[illegible]

CHAS. E. KELLS

[illegible]

Le Dr. G. P. MALONEY

[illegible]

A LOUER.

[illegible]

A LOUER

[illegible]

A Louer. A Louer.

[illegible]

Les expéditions de compagnies pour le Hâvre

[illegible]

Nouvelle fabrique de fleurs.

Mme E. GERARD

[illegible]

ELKIN & CO.

[illegible]

AVIS.

[illegible]

ELITE CLUB ROOM,

[illegible]

W. H. MURPHY,

[illegible]

BOIS CHARPENTE

[illegible]

M. E. LIVAUDAIS,

AVOCAT.

[illegible]